



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des finances locales et de  
l'intercommunalité

Épinal, le 10 février 2022

Affaire suivie par : Marinette Helm / Marion  
Frantz

Téléphone : 03.29.69.8740 / 03.29.69.8747

Courriel : pref-  
financeslocales88@vosges.gouv.fr

La Préfète des Vosges

à

Monsieur le Président du conseil départemental  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'établissements publics de coopération  
intercommunale

En communication à :

Madame la sous-préfète de Saint-Dié-dès-Vosges  
Madame la Directrice de Cabinet, sous préfète de  
Neufchâteau par intérim  
Monsieur le Président de l'Association des Maires  
des Vosges  
Monsieur le Directeur départemental des finances  
publiques

Objet : Campagne budgétaire 2023

Pièces-jointes : 22 fiches pratiques  
Modèle de bordereau d'envoi

Dans le cadre de la préparation des budgets primitifs locaux pour l'exercice 2023, vous voudrez bien trouver ci-dessous, les éléments utiles relatifs aux principales règles applicables en la matière ainsi que **la liste des principales irrégularités constatées l'année dernière.**

L'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe **la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril**. La transmission au représentant de l'État dans le département doit intervenir dans un délai de quinze jours suivant son approbation, soit, pour l'exercice 2023, **avant le 30 avril 2023.**

D'une manière générale, les documents budgétaires et financiers doivent être transmis dans un **déla**

Au titre de la campagne budgétaire 2022, les principales irrégularités constatées sont les suivantes :

Irrégularité constatée	Fiche pratique correspondante
Non respect des délais de transmission	Fiche pratique n°1
Non respect des modalités de transmission des documents budgétaires	Fiche pratique n°2
Non respect des grands principes budgétaires (notamment principes d'unité budgétaire et d'équilibre budgétaires)	Fiche pratique n°3
Modalités de vote du compte administratif non respectées	Fiche pratique n°6
Irrégularité des délibérations d'admission en non-valeur	Fiches pratique n°20

Vous trouverez ci-joint 22 fiches pratiques ayant pour objectif de vous aider dans le cadre de l'élaboration de vos documents budgétaires. Ces fiches pratiques sont également disponibles sur le site de la préfecture au lien suivant : <https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite/Controle-budgetaire/Fiches-techniques2>

Par ailleurs, cette campagne budgétaire s'inscrit, pour certains d'entre vous, dans le déploiement de deux réformes, à savoir le passage à la M57 et l'expérimentation du compte financier unique, qui ont fait l'objet de deux fiches pratiques (voir fiches pratiques n°s 21 et 22).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci de votre vigilance  
Bonne nuit

La Préfète,



Valérie MICHEL-MOREAUX

## Liste des annexes :

- Liste des principales irrégularités constatées
- Fiche pratique n°1 – Calendrier budgétaire et fiscal
- Fiche pratique n°2 – Modalités de transmission des documents budgétaires et des délibérations
- Fiche pratique n° 3– Principes budgétaires
- Fiche pratique n°4 – Note de présentation brève et synthétique
- Fiche pratique n°5 – Le débat d’orientation budgétaire
- Fiche pratique n°6 – Les modalités de vote des documents budgétaires et le quorum
- Fiche pratique n°7 – L’affectation et la reprise des résultats
- Fiche pratique n°8 – Les budgets annexes
- Fiche pratique n°9 – Les budgets supplémentaires et les décisions modificatives
- Fiche pratique n°10 – Les dépenses imprévues
- Fiche pratique n°11 – L’étude d’impact sur les dépenses de fonctionnement – Opération exceptionnelle d’investissement
- Fiche pratique n°12 – Les amortissements
- Fiche pratique n°13 – Les emprunts
- Fiche pratique n°14 – Les provisions
- Fiche pratique n°15 – Les opérations d’ordre
- Fiche pratique n°16 – Le rattachement des charges et des produits
- Fiche pratique n°17 – Les restes à réaliser
- Fiche pratique n°18 – Les virements entre sections
- Fiche pratique n°19 – Fiscalité locale
- Fiche pratique n°20 – Admissions en non valeur – Créances irrécouvrables
- Fiche pratique n°21 – M57
- Fiche pratique n°22 – Expérimentation du Compte Financier Unique
- Modèle de bordereau d’envoi